



**HAL**  
open science

## Lectures : L'Europe, le droit et la globalisation des standards

Jean-Sylvestre Bergé

► **To cite this version:**

Jean-Sylvestre Bergé. Lectures : L'Europe, le droit et la globalisation des standards. Recueil Dalloz, 2026, 01, pp.12. <halshs-05452963>

**HAL Id: halshs-05452963**

**<https://shs.hal.science/halshs-05452963v1>**

Submitted on 10 Mar 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

**Titre :** L'Europe, le droit et la globalisation des standards

**Résumé :** L'Europe, pas plus que le reste du monde, n'échappe à un processus protéiforme de globalisation des standards en matière économique, sociale et environnementale. Quelle réception leur est faite en droit de la gouvernance de l'Union européenne ? C'est à cette question qu'un ouvrage collectif, tiré d'une recherche internationale, s'efforce de répondre.

Mariolina Elantonio, Annalisa Volpato, Sabrina Röttger-Wirtz (eds), *Global Standards and EU Law - Challenges for the EU Principles of Good Governance*, Edward Elgar, 2025, 270 p., ISBN 978-1-80220-226-7

**Compte rendu :** Le droit global, tout comme le droit local, occupe une place certaine dans l'arsenal des juristes, aux côtés du droit national, international et européen. L'Europe, tout particulièrement ici le droit de l'Union européenne (UE), offre un laboratoire d'analyse précieux sur les manières dont le « global » est réceptionné à une échelle « régionale ». Une équipe de 11 chercheurs (Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) propose leurs analyses s'agissant des standards.

Régulièrement étudiés au titre des phénomènes transnationaux, les standards globaux ont cette force de pénétrer les sociétés toutes entières, de la plus grande échelle à la plus petite. Comme le rappelle la contribution introductive à l'ouvrage, si la dimension technique du standard demeure prévalente, elle touche en réalité tous les domaines de l'activité humaine et ses lieux de production et de diffusion, publics et privés, souvent mélangés, sont généralement assez bien identifiés. Les raisons de son succès sont connues. Pour le dire crûment : le standard, c'est ce qui permet *in fine* de faire entrer dans des tableaux Excel des données jugées comparables les unes aux autres, quand bien même elles désigneraient des réalités tout à fait différentes. C'est, pour le dire plus élégamment à la manière d'Alain Supiot, « La gouvernance par les nombres » (Fayard, 2015), et personne n'est épargné (soit dit en passant : université française incluse, naturellement).

Mais là n'est pas la focale de ce travail, qui se veut entièrement dirigée vers « l'incorporation » des standards globaux dans « le droit de l'UE ». L'étude, même si elle s'appuie sur divers travaux pluridisciplinaires, se veut donc à la fois juridique et propre à notre droit européen, le tout étant approché sur le terrain des principes de bonne gouvernance, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage.

La première partie est consacrée à des analyses sectorielles. L'agriculture, les transports, Internet, le secteur bancaire et comptable, l'environnement et l'accessibilité des technologies

d'information et de communication pour les personnes souffrant de handicaps sont successivement passés en revue. Les objets appréhendés par les standards globaux foisonnent. Sans exhaustivité, on trouve pêle-mêle, le bien-être animal, le secteur aérien, sa sécurité et son impact environnemental, les multiples standards (plus nombreux qu'on ne le croit) à l'œuvre pour le fonctionnement des réseaux numériques, « l'ouverture (limitée) » du secret bancaire, l'efficacité énergétique, les outils d'accessibilité numérique. Il en va également des méthodes. Ainsi, il est notamment question de la réception par l'UE d'initiatives collectives de standardisation entièrement privées, de la transparence (ou non) des processus d'intégration des standards globaux au droit européen, des pratiques de multi-consultation européenne avec l'ensemble des parties prenantes, de la variété des procédures d'adoption des standards globaux à l'échelle européenne, des rapports protéiformes entre gouvernance mondiale des standards et gouvernance européenne.

La seconde partie de l'ouvrage porte sur des analyses transversales. Trois grandes perspectives ont été ici retenues. Le rôle des agences européennes dans l'incorporation des standards globaux, avec notamment le passage en revue des pratiques en matière de médicaments, d'aliments et de produits chimiques, rôle analysé comme un « entre-deux » entre le niveau UE et celui national. L'importance, très souvent et injustement sous-estimée, du rôle parfois critique joué par le niveau « États membres » dans ce processus européen. La réflexion théorique que l'incorporation européenne des standards globaux autorise en termes de régulation européenne, qu'il s'agisse des sources, des modes d'intégration et de leur légitimité. Une contribution conclusive vient synthétiser les analyses. Elle rappelle que si l'ambition de l'ouvrage était bien de poser la question de la réception des standards globaux dans l'UE au regard des principes de bonne gouvernance, elle n'en ouvre pas moins d'autres voies. Aux auteurs de citer « la sécurité juridique », « le droit à une bonne administration » et « les autres principes à valeur constitutionnelle ».

Ces ouvertures sont importantes. Elle rappelle que cet excellent ouvrage est avant tout l'œuvre de juristes publicistes, particulièrement intéressés par des questions d'administration publique. Autant dire que ce travail laisse la place à d'autres approches, de dimension a-nationale, a-européenne ou transnationale, théoriques ou pratiques, par des juristes privatistes ou publicistes, internistes, européenistes ou internationalistes.

Pour le dire autrement, les standards globaux occupent une place d'une telle importance dans nos sociétés, qu'ils ont vocation à laisser libre cours à tous types d'analyses, fussent-elles généralistes, à l'image des comptes rendus proposés dans cette rubrique.

Jean-Sylvestre Bergé